



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**Ingénierie territoriale
et
Animation**

Rapport d'activité 2016

Le territoire



Territoire de projet, il couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 38 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes, l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais, ce territoire compte 34 014 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1 000 mètres. Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays. Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.

Les atouts – richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques – et les difficultés – accessibilité, foncier – rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire et par le futur projet de territoire.

L historique

1995-1998 : du « Pays-test » au Pays du Grand Briançonnais.

L'organisation du territoire en Pays est introduite dans le paysage administratif français par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 et la mise en place prévue dès cette année d'une première phase d'expérimentation. Plusieurs zones du territoire national sont ainsi érigées en « Pays-test », parmi lesquelles le nord du département des Hautes Alpes : le Briançonnais et l'Argentiérois.

Le « Pays-test Argentiérois-Briançonnais » fait alors l'objet d'études de terrain et d'un diagnostic, conduisant, conformément à la volonté de la loi, à la rédaction d'une charte de développement qui prévoyait déjà, suite aux études menées, l'extension du périmètre d'étude du « Pays-test » au Guillestrois et au Queyras. Cette charte du « Pays-test Argentiérois-Briançonnais » est publiée en 1996 mais reste sans suite, le Pays n'ayant jamais été reconnu par arrêté préfectoral.

La dynamique est toutefois relancée à la fin de l'année 1998 par la volonté des quatre intercommunalités qui composent le territoire actuel qui décident de recruter et de porter le poste d'une personne chargée de mission pour la coordination, l'animation et la mise en place du Pays « Argentiérois-Briançonnais-Guillestrois-Queyras ».

Le Pays est ainsi initié par les établissements publics de coopération intercommunale que sont la Communauté de communes du Briançonnais, les SIVOM du canton de Guillestre et du canton de l'Argentière la Bessée et le District du Queyras (devenus Communautés de Communes au 1er janvier 2001). De nombreuses interrogations et doutes persistent toutefois à cette période quant à la définition du périmètre du Pays et au rattachement des territoires du Guillestrois et du Queyras à l'Embrunais, au Savinois et à l'Ubaye.

Dans l'attente de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le Pays débute cependant sa construction par l'élaboration d'un état des lieux présentant les particularités, les difficultés, les atouts et les aspirations du Pays dans tous les domaines.

Une fois la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire publiée, le Pays fait en sorte de se mettre en conformité avec le texte de loi, en engageant notamment la procédure de reconnaissance de son périmètre d'étude :

- le 16 septembre 1999, le Préfet des Hautes Alpes donnait, par courrier adressé au Préfet de Région, un avis favorable sur le périmètre choisi pour constituer le Pays « Argentiérois, Briançonnais, Guillestrois, Queyras ».
- le 20 septembre 1999, le Conseil Général des Hautes Alpes délibérait aussi favorablement sur ce même périmètre d'étude.
- enfin, le 11 octobre 1999, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale des Hautes Alpes réunie sous la Présidence du Préfet des Hautes Alpes, donnait à son tour un avis favorable sur ce même périmètre.

Fort des avis favorables du Préfet du Département, de la CDCI et du Conseil Général tels qu'ils sont exigés par la LOADDT, et conformément au projet de décret d'application, le Pays du Grand Briançonnais adresse, en mai 2000, au Préfet de Région, un dossier de présentation de son périmètre d'étude. Cependant, à ce stade, en raison de modifications apportées à la version définitive du décret

d'application du 21 septembre 2000, il est demandé au Pays de reprendre la procédure de reconnaissance de son périmètre d'étude à l'origine.

Le 5 octobre 2000 le Pays dépose ainsi pour la seconde fois son dossier de présentation de son périmètre d'étude devant le Préfet de Région et obtient à nouveau, entre novembre 2000 et mai 2001, l'ensemble des avis imposés par la LOADDT et son décret d'application. Son périmètre d'étude est enfin arrêté par le Préfet de Région, le 3 juillet 2001.

La transformation des 6 commissions de travail en Conseil de Développement aboutit à partir de l'automne 2001 à des délibérations des quatre Communautés de communes. Ce dernier ne sera cependant jamais réuni dans sa forme officielle et complète, son président ne sera pas élu et le rôle des « suivis techniques » non défini, avant 2004.

2000-2003 : les Contrats Montagne

Si en 2001, le Pays du Grand Briançonnais connaît son périmètre d'étude arrêté officiellement par la Préfet de Région, les partenaires financiers (l'Etat et la Région PACA), proposent à chacune de l'ensemble des structures intercommunales du département des Hautes Alpes, l'élaboration d'un contrat montagne. Ces Contrats Montagne couvriront la période 2000-2003, et seront présentés à l'origine, comme préfigurant et préparant l'élaboration des futurs Contrats de Pays.

Quatre Contrats Montagne seront signés avec les intercommunalités auxquels le Pays ne sera pas associé directement et sans qu'aucune articulation ne soit recherchée entre elles.

L'élaboration de la Charte et la signature du Contrat de Pays

La construction du Pays est relancée en 2003 avec le démarrage d'une étude de diagnostic et d'animation de son territoire. Le cabinet GEM-ORCA est choisi pour mener à bien ce travail, auquel est étroitement associée la personne chargée de mission du Pays du Grand Briançonnais.

Cette étude se termine en mai 2004. Elle pointe les forces et faiblesses du territoire et permet de lancer par le biais d'un Conseil de Développement élargi la rédaction de la Charte de Développement du Pays du Grand Briançonnais. Durant les mois de juin, juillet et août 2004, plus de 150 personnes sont régulièrement réunies au sein de trois commissions de travail (Economie, Agriculture et environnement, Service et vie quotidienne) pour travailler, sur la base des conclusions de l'étude rendue par le cabinet GEM-ORCA, à la définition des enjeux et des orientations prioritaires du territoire du Pays du Grand Briançonnais. La rédaction de la Charte se déroule dans le cadre de ces commissions de travail élargies, le travail à proprement parler de rédaction est confié au Comité de bassin d'Emploi de la Haute Durance : l'Association pour le Développement Economique de la Haute Durance (ADECOHD).

La participation soutenue et la large concertation, qui marque l'attente importante des élus et des acteurs socio-économiques, culturels et associatifs du territoire quant à la construction du Pays, permettent ainsi la rédaction de la Charte de Développement du Pays du Grand Briançonnais dans un temps relativement court. La Charte de Développement du Pays est approuvée durant l'automne 2004 par les quatre Communautés de Communes du territoire après l'avis positif du Conseil de Développement.

Par arrêté du 8 décembre 2004, le périmètre définitif du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est décidé par le Préfet de Région. Officiellement reconnu, le Pays du Grand Briançonnais débute ainsi les négociations de son contrat avec l'Etat, la Région PACA et le Département des Hautes Alpes. Le Contrat du Pays du Grand Briançonnais est signé le 30 décembre 2004.

La reconnaissance du périmètre définitif et la signature du Contrat de Pays bouclent ainsi un très long processus de construction du Pays du Grand Briançonnais qui laisse, sans aucun doute, dans l'esprit des élus et des acteurs économiques, culturels, sociaux et associatifs du territoire, une impression de construction du Pays dans la difficulté.

Le fonctionnement du Pays à partir de la signature du Contrat

Dès 2003, le Pays fonctionne sous l'impulsion des quatre Communautés de communes, et est porté administrativement par la Communauté de communes du Pays des Ecrins.

Après la signature du Contrat, deux disfonctionnements sont pointés en 2005 à la fois par les élus et les partenaires financiers:

- tout d'abord, le Pays souffre d'une lourdeur extrême dans son fonctionnement car il ne dispose pas d'un « interlocuteur unique et identifié » ;
- ensuite, en 2005, le Pays du Grand Briançonnais est le seul de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à ne pas être organisé dans les conditions proposées par la loi du 25 juin 2000, c'est à dire en association, en Groupement d'Intérêt Public ou en Syndicat Mixte, ce qui freine la réalisation d'un certain nombre d'opérations cohérentes à l'échelle du Pays.

Ainsi, en avril 2006, le Pays du Grand Briançonnais se dote d'une structure porteuse avec la création de l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras. L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 8 délégués titulaires représentant les EPCI et ayant voix délibérative et 2 délégués titulaires représentant le Conseil de Développement dont l'animation est alors assurée par le détachement d'une partie du poste du chargé de mission du Pays

C'est avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014

Avec la nouvelle loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, des pôles d'équilibre territorial et rural sont créés pour venir en substitution des Pays actuellement en place.

Le législateur prévoit dans la loi que ces PETR doivent être constitués sous forme d'établissement public régité selon les règles des syndicats mixtes fermés, en remplacement des associations créées pour porter les Pays actuels.

Afin que le Pays puisse poursuivre son existence et puisse continuer à contractualiser avec la Région et l'Etat, il va donc se transformer d'association en un Pôle d'Equilibre Territoriale et Rurale.

Les communautés de communes qui constituent l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras se sont réunis en leur sein et ont délibéré pour approuver les statuts du PETR

La communauté de communes du Briançonnais 02/12/2014 à l'unanimité 45 pour 1 abstention

La communauté de communes du Pays des Ecrins 27/11/2014 à la majorité absolue 22 pour 1 contre

La communauté de communes du Guillestrois 20/11/2014 à l'unanimité 27 POUR

La communauté de communes de l'Escarton du Queyras vote le 21/11/2014 à l'unanimité 16 POUR

La demande officielle est faite au Préfet le 5 décembre 2014, au siège du Pays, en présence des représentants des communautés de communes, les élus du Pays accompagnés du Député Joël GIRAUD, du président du Parc et celui du Conseil de développement.

Le Préfet a reçu cette demande très favorablement, et les démarches administratives ont été enclenchées.

La commission départementale de coopération intercommunale réunit le 29 juin 2015 a validé le projet

L'arrêté de transformation du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a été pris le 8 juillet 2015 ; il acte la date de transformation au 1 janvier 2016.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis, sur la base des éléments stratégiques de la Charte de Développement du Territoire :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) ;
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...) ;
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Etude sur la réforme territoriale des intercommunalités, schéma de développement économique, Bois-énergie, Petite enfance, gestion intégrée des risques naturels) ;
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds et les programmes nécessaires

Les programmes soutenus et pilotés par le Pays

- ✓ Gestion Intégrée des Risques Naturels
- ✓ Charte forestière du territoire du Pays
- ✓ Programme AGIR
- ✓ Candidature ITMR
- ✓ Programme européen Leader "Entreprendre en Pays Grand Briançonnais"
- ✓ Projet de création d'une agence locale d'énergie et du climat
- ✓ LEADER
- ✓ Contrat de Pays
- ✓ Plan d'actions du Conseil de Développement

Les contrats et programmes portés par le Pays

Les Contrats, Programme et Etudes portés par le Pays

Contrat montagne 2000 – 2003

Contrat de Pays 2004 – 2006

Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable 2008 - 2010

Convention territoriale 2011-2013 avec l'État,

Contrat de Pays « Vers un éco-territoire » avec la Région 2011-2014

PIT des Hautes Vallées

Programme européen LEADER 2007-2013

Programme européen LEADER 2014 – 2020

Contrat Régional d'Equilibre des territoires 2015-2017

Diagnostic territoire

« Pays test » 1995 -1998

Schéma de développement économique 2010-2011

Services :

Étude sur les services à la personne État des lieux de l'offre, création d'une base de données
Etude sur les besoins et l'organisation en matière de santé
Étude sur la petite enfance état des lieux de l'offre et des besoins (juillet 2006)

Emploi Économie :

Création du Gal Entreprendre (Groupement d'Acteurs Locaux)
Étude d'une faisabilité d'une recyclerie, portée par le CPIE
Création d'un cluster industries de l'aménagement touristique et des loisirs de montagne, porté par la CCI
Cafés création d'entreprises, portés par la CC du Briançonnais
Étude action sur la pluriactivité, portée par la coopérative d'emploi Coodyssée
Salon de la création d'entreprises
Organisation d'un forum annuel de l'emploi saisonnier (depuis 2003)
Travail sur la création d'une agence locale d'énergie et du climat

Risques naturels :

Gestion intégrée des risques naturels depuis 2010
Opération sites pilotes à l'échelle du massif

Circuits courts :

Développement des circuits courts auprès des producteurs et des restaurateurs collectifs et privés
Tourisme patrimoine
Diagnostic du tourisme lié au patrimoine bâti

Bois Energie :

Charte forestière de Territoire signature 27 novembre 2009
Etude et l'accompagnement de la structuration de l'approvisionnement bois énergie (PAT).
Programme AGIR - ASTER " Bois énergie " : étude de faisabilité technique et économique d'une plateforme bois énergie
Réalisation d'un schéma de desserte
Etude de faisabilité économique sur la labellisation technologique du bois
Animation de la Charte Forestière du Pays (depuis 2009)

Transuersal :

Projets régionaux « territoire numérique » et « boucle locale alternative »
Structuration de l'offre culturelle sur le territoire.
Travail collaboratif des Relais de Services Publics, maintien des personnes âgées.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Le PETR est un établissement public constitué par un accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, dans un périmètre d'un seul tenant et sans enclave (*art. L. 5471-1 et s. du CGCT*). Ainsi, seuls les EPCI à fiscalité propre sont concernés. Les syndicats mixtes constitués notamment de syndicats intercommunaux ne sont pas concernés. Par ailleurs, un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir qu'à un PETR. Il s'agit d'un principe identique à celui qui prévalait pour les pays, et qui prend toute son importance avec la recomposition des communautés, notamment en cas de fusion. Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes dits « fermés » (*art. L. 5711-1 du CGCT*), avec cependant quelques dispositions spécifiques, que nous examinerons plus en détail.

Ces dispositions concernent :

- la répartition des sièges ;
- la conférence des maires* ;
- le conseil de développement territorial* ;
- le projet de territoire ;
- et la question des conditions de création ou de transformation d'un syndicat mixte préexistant.

* A noter que la conférence des maires et le conseil de développement ne font pas partie des organismes qu'un syndicat mixte fermé de droit commun doit normalement créer.

S'agissant de la répartition des sièges, la loi énonce que cette répartition tient compte du poids démographique de chacun des membres, avec le principe d'au moins un siège par EPCI membre, et sans possibilité de posséder plus de la moitié des sièges. Il convient de signaler qu'à la différence d'un syndicat mixte fermé de droit commun, il ne peut y avoir de représentation strictement égalitaire. Un mécanisme de tranches de population devra s'appliquer, même si le choix des tranches peut être relativement extensif. En tout cas, cette représentation liée à la population n'est pas sans conséquence sur le poids des membres au sein de la structure. Comme pour les syndicats fermés, le choix des représentants peut se faire parmi tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI à fiscalité propre, que celui-ci soit conseiller communautaire ou non.

La conférence des maires doit se réunir au moins une fois par an. Elle réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Elle a vocation à être consultée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal qui aura été désigné à cet effet. Coexistent donc ici le syndicat mixte du PETR, avec ses représentants issus des EPCI, et une conférence des maires, qui est un organe consultatif, au sein duquel siègeront des maires qui, le cas échéant, siègent déjà au comité syndical. Il s'agit donc d'un organe consultatif qui relève de la sphère des élus.

Le conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR. Ce conseil assure un rôle de consultation en matière d'orientations du comité syndical ou à propos de toute question d'intérêt territorial. Ce conseil de développement territorial constitue donc un organe consultatif, comme la conférence des maires. Cependant, il est ouvert aux partenariats associatifs, c'est-à-dire non élus. Le conseil de développement territorial établit chaque année un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical du PETR.

Les modalités de son fonctionnement sont fixées par les statuts du PETR. Deux questions peuvent être soulevées. S'agissant d'abord de la composition, elle semble écarter expressément les élus, même si on peut admettre leur présence, voire un rôle de présidence. Par ailleurs, la question de sa constitution en une personne morale distincte se pose également. Cette question fait écho aux problématiques des conseils de développement des pays antérieurs, notamment au fait de savoir si ces conseils de développement peuvent être constitués d'un groupe de fait informel, ou s'ils peuvent se constituer en association.

Le projet de territoire est élaboré par le PETR dans les douze mois de la mise en place de celui-ci, pour le compte et en partenariat avec les EPCI adhérents. Ce projet de territoire définit les conditions et actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Le projet est donc soumis pour avis au conseil de développement et à la conférence des maires. Puis le projet est approuvé par les EPCI membres et, le cas échéant, par les conseils généraux et régionaux. En effet, le comité syndical du PETR peut décider d'associer les conseils généraux et régionaux intéressés à l'élaboration du projet de territoire.

Il convient ici de remarquer que l'association des conseils généraux et régionaux est une faculté, et non une obligation, qui est décidée par le PETR. En outre, les conditions de cette association ne sont pas précisées. En tout cas, l'adhésion du département ou de la région est exclue, puisque le PETR est limité aux EPCI à fiscalité propre. Cette association, une fois décidée par le PETR, place le conseil général ou régional en situation d'approuver le projet de territoire. Il s'agit donc d'une association à titre décisionnel, et non à titre consultatif s'agissant de l'approbation du projet de territoire.

Le projet doit être compatible avec les SCOT applicables dans le périmètre du PETR. Le projet doit également être compatible avec la charte du PNR qui serait éventuellement présent sur le périmètre du PETR, auquel cas il existe une convention de coordination des compétences sur le périmètre commun. Cette articulation par convention existait déjà dans le cas des pays. D'ailleurs, un nombre relativement important de conventions préexistantes ont été conclues par les PNR et pourraient servir de trame ou apporter des éléments de réflexion sur les conditions les modalités de répartition et de coordination entre le PNR et le PETR.

Le projet est révisé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des EPCI membres, soit tous les six ans. Par conséquent, la fréquence de révision est relativement soutenue, en comparaison avec les chartes des pays et des PNR, ou par rapport aux orientations du SCOT.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR, les EPCI membres et les conseils généraux et régionaux qui sont éventuellement associés concluent une convention qui détermine les missions déléguées au PETR pour être exercées en leur nom. Cette convention précise la durée, les conditions financières, la mise à la disposition du PETR des services des EPCI, et les pouvoirs des conseils généraux et régionaux. Il convient de souligner qu'il s'agit d'une convention, et non de statuts, ce qui est justifié pour les conseils généraux et régionaux qui ne sont pas membres adhérents du PETR, ce qui peut être plus étonnant pour les EPCI membres. Cette convention, dans ce dernier cas, pourrait utilement être réitérée dans les statuts. Par ailleurs, il convient de remarquer que le principe de la convention assortie d'une durée enferme l'action du PETR dans un calendrier plus ou moins long pour la mise en œuvre du projet. En tout cas, le législateur a retenu le principe d'une convention.

Le PETR et les EPCI membres peuvent se doter de services unifiés (*art. 5111-1-1 du CGCT*). Cette possibilité existait déjà et a été renforcée par la loi du 16 décembre 2010. Par ailleurs, lorsque le périmètre du PETR correspond à celui d'un SCOT, le pôle peut élaborer, réviser et modifier ce SCOT, c'est-à-dire exercer la compétence. Il s'agit ici d'une décision, a priori à l'unanimité, des EPCI qui le

composent, avec une obligation de faire évoluer les statuts du PETR. Toutefois, cette hypothèse est subordonnée à une identité de périmètre entre le PETR et le SCOT.

Autres éléments de fonctionnement

Dans l'hypothèse où le PETR recouvre partiellement un ou plusieurs SCOT, le pôle peut assurer la coordination des SCOT. Les textes demeurent sibyllins au sujet de cette coordination, notamment concernant la forme qu'elle peut adopter, qu'il s'agisse d'une concertation ou d'une commission, et concernant le pouvoir du PETR pour coordonner les différents documents de SCOT. Par ailleurs, cette coordination des SCOT par le PETR est limitée au périmètre du PETR. Ainsi, le fait qu'un PETR puisse « coordonner » des SCOT qui sont partiellement sur son territoire peut soulever des interrogations. Enfin, cette coordination résulte d'une décision des EPCI du PETR. Cela signifie que cette coordination ne relève pas d'une volonté du PETR, mais d'un choix des membres adhérents qui décideraient de confier au PETR cette mission de coordination.

Le PETR peut constituer le cadre de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Dans ce cas également, la loi demeure succincte sur les modalités de cette intervention et sur les partenaires concernés. Un principe de spécialité s'applique et il conviendra d'analyser la mise en œuvre de ce principe.

Le conseil syndical du PETR peut proposer aux EPCI qui le composent de fusionner. Ceci rejoint la question que certains pays ont pu se poser auparavant, concernant le passage d'une relation d'adhésion à une structure supra-intercommunale, à une fusion des EPCI en une seule entité. Cette possibilité fait suite à de fortes compositions des territoires, lesquels ont déjà été fortement élargis, de nombreuses communautés ayant fusionné récemment.

De part la loi et notifié dans ses statuts, le PETR

- s'organise à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire,
- conduit les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire,
- exerce des activités d'études nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le projet de territoire,
- contractualise dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable du PETR,
- constitue le cadre de contractualisation infra régional et infra départemental des politiques de développement d'aménagement et de solidarité entre les territoires.
- exerce les fonctions de représentation auprès des Pouvoirs Publics et de négociateur en son nom,
- aide à l'élaboration de stratégies territoriales,

- assure ou coordonne l'ingénierie des projets issus du programme d'action ou d'intérêt du PETR,
- donne des avis d'opportunité sur les projets présentés aux financements publics sur le territoire,
- veille à la bonne utilisation des fonds publics dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire,
- coordonne la politique de communication et d'animation du projet de territoire.
- peut de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser pour le compte d'une collectivité, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte, des prestations de services, ou, le cas échéant, des opérations d'investissement,

Le diagnostic partagé et les enjeux de développement local

Le diagnostic territorial a été élaboré à partir d'une analyse de données statistiques et documentaires puis enrichi et validé sur la base d'entretiens avec des acteurs du territoire.

Atouts, Forces du territoire	
<p>Des atouts majeurs prisés et reconnus... ...un cadre de vie exceptionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une destination touristique montagne prisée été comme hiver avec une population multipliée par 5 sur les saisons d'été et d'hiver. (<i>Le tourisme représente près d'un tiers de l'emploi total et 32 % de la valeur ajoutée du territoire en 2012</i>) • Une biodiversité exceptionnelle : 1 parc national (dont 76 776 ha sur le Pays), 1 parc régional (58 000 ha), 1 réserve transfrontalière de Biosphère, 1 opération Grand Site, des réserves naturelles, des sites Natura 2000, des ZNIEFF, 1 réserve biologique intégrale... • Un patrimoine remarquable : 2 sites Vauban inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, 105 monuments historiques (sur 162 dans les Hautes-Alpes), un Géoparc transfrontalier, un jardin botanique d'altitude au col du Lautaret...) • Des conditions d'ensoleillement et une qualité de l'air recherchées
<p>Un territoire jeune et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif pour les jeunes actifs qui viennent notamment y trouver un travail saisonnier, un cadre de vie en lien avec leurs valeurs ou un terrain de jeu pour leur passion sportive • Un solde migratoire, positif et en croissance depuis 2001, qui compense la diminution du solde naturel et permet une croissance démographique plus dynamique • Une population plus jeune que sur les autres territoires régionaux (part des plus de 60 ans 24.6 % contre 27.7% dans l'ensemble des Hautes-Alpes et 26.8% en PACA) • Un niveau de qualification en progression, lié en partie aux niveaux de qualification élevés des nouveaux arrivants
<p>Un territoire actif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'activité (48.9% en 2008) nettement supérieur aux moyennes départementales (45.7%) ou régionales (44.2%) • Un chômage modéré (8.2% contre 11.4% en région) • Des emplois en progression, de 2000 à 2012, dans les secteurs des services aux entreprises (+238 soit +47%), du tourisme, sports et loisirs (+583 soit +13%), de la construction (+84 soit +4%), des commerces et services locaux (+212 soit +15%), du transport (+94 soit +22%), de l'information communication (+19 soit +29%) • Des actifs travaillant sur le territoire (seul 1% des actifs résidents sur le territoire travaillent en dehors du territoire et 14% des emplois locaux sont occupés par des non résidents provenant essentiellement du sud du département) • Une culture de la pluriactivité, avec des activités saisonnières (moniteurs, pisteurs, agents des remontées mécaniques ...) permettant de compléter des activités agricoles, forestières, artisanales, ou du BTP
<p>Un territoire entreprenant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des créations d'entreprises traduisant la volonté d'actifs jeunes de créer leur emploi à hauteur de leur qualification (plus de 1 000 porteurs de projets reçus aux Cafés Création depuis 4 ans) • Un réseau d'accompagnement de la création d'entreprise actif, structuré et exemplaire ; Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes, CMA, CCI, Pépinière d'entreprises Altipolis sont partenaires et co-animateurs des Cafés Création et de la formation Osez Haut (projets financés sur le LEADER 2007-2013), • 2 pépinières d'entreprises, 2 hôtels d'entreprises, 1 club des entrepreneurs • Un territoire maillé de petites entreprises (81% dans les secteurs des services et commerces dont 66% dans les services)

<p>Un territoire sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire sportif (sports d'hiver, hockey sur glace, vélo, escalade, sports d'eau vive...) avec des manifestations sportives d'envergure (Tour de France, Mondial de l'Escalade, Championnat de France de Kayak...)
<p>Des valeurs de développement durables fondées et partagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'initiatives d'économie sociale et solidaires (2 centrales villageoises, 3 AMAP, 1 Biocoop, 1 CPIE, 1 Ressourcerie) • Filières viandes et lait structurées en circuits-courts à l'échelle du Pays autour de l'abattoir à Guillestre (Agneaux Guil et Durance...) et de 3 fromageries coopératives ou artisanales, plateforme Echanges Paysans • Une exploitation historique des ressources en énergie renouvelable : l'hydro électricité avec la Régie d'Electricité de Briançon EDSB et les microcentrales réparties sur l'ensemble du territoire, le solaire thermique et photovoltaïque avec la SEM SEVE... • Un tissu associatif riche, dynamique et structuré à l'échelle du Pays autour d'un centre de ressource (ADSCB)
<p>Faiblesses du territoire</p>	
<p>Une desserte difficile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une desserte routière et ferroviaire difficile : -Voie ferrée venant du sud se terminant à Briançon, (Aix en Provence à plus de 4 heures), avec cependant une liaison Turin-Paris avec arrêt à Oulx à 1/2 heure de Briançon) -A51 se terminant à 65 km au sud du Pays -Col du Lautaret à franchir vers le nord
<p>Un foncier contraint et limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relief accidenté, altitude, risques naturels (avalanches, crues, mouvements de terrain, risques sismiques) réduisant les possibilités d'occupation de l'espace (30 des 38 communes soumises à un PPR) • Un parcellaire très morcelé compliquant fortement les aménagements fonciers • Une forte concurrence entre les occupations foncières (habitations principales, habitations secondaires, activités touristiques, agricoles...)
<p>Un coût de la vie élevé, des conditions d'installation difficiles pour les familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un coût du logement élevé (immobilier tendu par les résidences secondaires qui représentent 64% des logements du territoire) • Parc de logements vieillissant en mauvais état, des coûts de chauffage élevés • Des dépenses de mobilité élevées pour les ménages dépendants de l'usage des véhicules individuels • Des emplois précaires (dont emplois saisonniers) et un niveau de revenus moyen inférieur à la moyenne régionale (revenus moyens déclarés 22 585 € contre 24 453 € sur PACA en 2011, revenus salariaux moyen 17 680 € contre 20 495 € en 2012) • Une stagnation du nombre de ménages avec enfants alors que le nombre de ménages sans enfants s'accroît très nettement • Un nombre d'enfants scolarisés en diminution depuis 2000
<p>Un secteur productif peu développé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur agricole peu développé représentant seulement 2% de l'emploi local (300 exploitations, effectifs stabilisés depuis 2000), avec des conditions climatiques contraignantes et limitant la compétitivité des productions • Une faible exploitation de la ressource en bois (25 % de la surface du territoire, 1/3 du mélèze français) : seuls 30 000 m3 exploités annuellement sur un accroissement biologique annuel de 160 000 m3.

Opportunités à saisir	Menaces à prendre en compte
<ul style="list-style-type: none"> L'évolution d'un sentiment "d'enclavement" vers une stratégie de carrefour entre les pôles Turin (1h15), Marseille (2h30) et Grenoble (1h45) 	<ul style="list-style-type: none"> Des saisons touristiques de plus en plus courtes et concentrées générant une baisse structurelle du nombre de nuitées
<ul style="list-style-type: none"> L'attrait récent du territoire pour les entreprises italiennes (7 entreprises installées dans le pôle d'innovation économique Altipolis à Briançon) et l'encouragement à la coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> Des chefs d'entreprises âgés, représentant un risque de fermeture d'activités
<ul style="list-style-type: none"> L'arrivée de la fibre optique (ouverture des offres opérateurs en juin 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> Une déprise agricole présentant un risque de fermeture des paysages
<ul style="list-style-type: none"> Le soutien institutionnel à la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Un vieillessement de la population avec une augmentation du nombre de retraités (+82% de 1990 à 2012)
<ul style="list-style-type: none"> L'engouement pour le "consommer local" 	<ul style="list-style-type: none"> Des risques de disparition de services publics (services hospitaliers, train de nuit...)
<ul style="list-style-type: none"> Le développement des transports partagés (covoiturage...) 	<ul style="list-style-type: none"> Des modifications climatiques menaçant les conditions d'enneigement, et majorant les risques naturels
<ul style="list-style-type: none"> La volonté de "faire ensemble" des acteurs et élus du territoire 	



Pour l'année 2016, il a été retenu le programme d'action suivant

- Le fonctionnement du PETR
- Les politiques de territoires
- Le projet de territoire
- Le LEADER
- La gestion intégrée des risques naturels
- Le Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

Le fonctionnement du PETR

Le PETR est un établissement public sans fiscalité propre, il est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

En ce sens cette collectivité nécessite une organisation et un fonctionnement précis qui répond au code général des collectivités territoriales, les statuts du PETR donnant le cadre réglementaire du fonctionnement, des missions et des compétences du Pôle.

La partie administrative et la gestion du personnel sont effectuées au sein du PETR

Le traitement de la comptabilité et la partie budgétaire sont, pour l'année 2016, confiés à la communauté de communes du Pays des Ecrins.

Le PETR restant le seul décisionnaire et ordonnateur sur ce point

Le PETR dépend de la trésorerie générale de Guillestre.

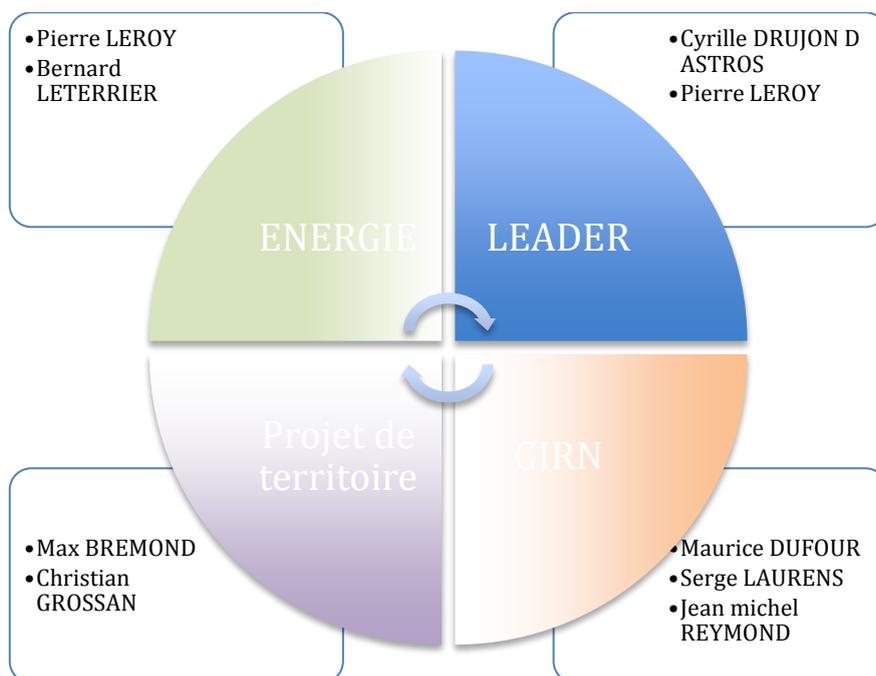
La partie gestion des paies et des carrières est confiée au centre de gestion des Hautes Alpes.

Les élus du PETR, désignés par les EPCI composant le pôle, sont aux nombres de 11 titulaires et 11 suppléants

Les membres du bureau sont :

- Président : Monsieur Pierre LEROY
- Premier vice-président, Monsieur Cyrille DRUJON D ASTROS
En charge du Budget & Finances
- Deuxième vice-président Monsieur Max BREMOND
En charge des politiques de Pays – Transfert compétences et mutualisation
- Troisième vice-président Monsieur Christian LAURENS
En charge du développement durable
- Invité permanent Monsieur Alain FARDELLA

Les élus référents sont pour l'année 2016



Le Pôle BOIS, même si en 2016 n'a pas été mis en place, a comme élu référent

- Christian LAURENS
- Jacques BONNARDEL
- Dominique MOULIN

Les instances du PETR

Un conseil syndical a lieu tous les 2 mois

Le bureau du PETR est lui aussi convoqué tous les 2 mois

Ces 2 instances du PETR sont organisées en alternance tous les premiers mercredis de chaque mois à 17 heures selon le planning ci-dessous.

Planning des réunions 2016 ci-dessous :

Mercredi 6 janvier		17H
Conseil syndical	Guillestrois	Salle du conseil municipal - Mairie de Guillestre
Mercredi 3 février		17H
Bureau	Briançonnais	Salle Paul Blein -Communauté de communes du Briançonnais - Briançon
Mercredi 2 mars		17H
Conseil syndical	Pays des Ecrins	Salle bon voisin- Vallouise
Mercredi 6 avril		17H
Bureau	Guillestrois	Salle du Guil à la communauté de communes du Guillestrois
Mercredi 4 mai		17H
Conseil syndical	Queyras	Maison du canton à Aiguilles
Mercredi 1 juin		17H
Bureau	Pays des Ecrins	Salle de réunion de la communauté de communes Argentièrre-La-Bessée
Mercredi 29 juin		17H
Conseil syndical conférence des maires	Briançonnais	Salle du conseil Communauté de communes du Briançonnais à Briançon
Mercredi 7 septembre		17H
Bureau	Guillestrois	Salle du Guil à la communauté de communes du Guillestrois
Mercredi 5 octobre		17H
Conseil syndical	Queyras	Maison du canton à Aiguilles
Mercredi 2 novembre		17H
Bureau	Briançonnais	Salle Paul Blein Communauté de communes du Briançonnais à Briançon
Mercredi 7 décembre		A partir de 14 heures 00 après midi GIRN TEPCV LEADER 17H
Conseil syndical Conférence des maires présentation projet de territoire	Pays des Ecrins	Salle du foyer culturel - L'Argentièrre-la-Bessée

Les instances sont préparées par la directrice

L'ordre du jour est défini avec le Président

Une réunion de travail préparatoire au conseil a eu lieu avec le président et/ou les élus concernés 8 à 10 jours avant les conseils et les bureaux

En 2016, 70 délibérations ont été votées

DELIBERATIONS du PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras

Date	Numéro	Titre	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
6 janvier 2016	2016.001	Installation du Conseil Syndical	11	11	0	0
	2016.002	Election du Président	11	11	0	0
	2016.003	Election des Vice-Présidents	11	11	0	0
	2016.004	Composition du bureau syndical	11	11	0	0
	2016.005	Délégations données au Président	11	11	0	0
	2016.006	Délégations du Conseil Syndical au bureau	11	11	0	0
	2016.007	Compétences et missions du PETR	11	11	0	0
	2016.008	Classement du PETR dans une strate démographique pour assimilation à une commune de plus de 3 500 habitants	11	8	1	2
	2016.009	Transfert des biens du Pays au PETR	11	11	0	0
	2016.010	Mise en place des indemnités de mandat	11	11	0	0
	2016.011	Suspensions des indemnités de mandat des Vice-Présidents	11	1	4	6
	2016.012	Mise en place d'un contrat d'assurances statutaires	11 reporté			
	2016.013	Adhésion du PETR au régime d'assurance chômage	11	11	0	0
	2016.014	Adhésion du PETR au service paie du centre de gestion des Hautes-Alpes	11	11	0	0
	2016.015	Délégation de signature au Président pour la dématérialisation contrat ACTE avec l'Etat	11	11	0	0
	2016.016	Reprise des personnels de l'association du Pays du Grand Briançonnais et création des emplois permanents au PETR	11	11	0	0
	2016.017	Créations d'emplois non permanents	11	11	0	0
	2016.018	Création tableau des effectifs	11	11	0	0
	2016.019	Mise en place des régimes indemnitaires	11	6	5	0
	2016.020	Mise en place des prestations sociales	11 reporté			
	2016.021	Frais de déplacement du personnel	11	11	0	0
	2016.022	Statut et gratification des étudiants stagiaires	11	11	0	0
	2016.023	Ouverture du budget principal M14	11	11	0	0
	2016.024	Reprise du budget prévisionnel 2016	11	11	0	0
	2016.025	Désignation des élus référents aux missions du PETR et GAL	11 reporté			
	2016.026	LEADER 2014-2020 - Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la Région PACA, et autorisation de signature	11	11	0	0
	2016.027	LEADER Animation année 2016, demande de financement auprès de l'autorité de gestion régionale et le Conseil Régional	11	11	0	0
	2016.028	Demande de subvention auprès de l'état pour le FNADT pour l'animation 2016 de la mission GIRN	11	11	0	0
	2016.029	GIRN partenariat projet CORESTART	11	11	0	0
2 mars 2016	2016.030	Reprise par le PETR des droits et obligations de l'association du Pays du Grand Briançonnais	7	6	0	1
	2016.031	Autorisation de subdélégation du Président aux Vice-Présidents	7	7	0	0
	2016.032	Mise en place d'un contrat d'assurances statutaires	7	7	0	0
	2016.033	Mise en place des actions sociales	7	7	0	0
	2016.034	Durée d'amortissement des immobilisations	7	7	0	0
	2016.035	Désignation des élus référents aux missions du PETR et GAL	7	7	0	0
	2016.036	GIRN demande de subvention auprès de l'Europe sur le POIA FEDER Axe 3 Objectif spécifique 4	7	7	0	0

4 mai 2016	2016.037	Réprésentation du PETR au sein du Conseil de développement et du Parc Naturel Régional du Queyras	8	8	0	0
	2016.038	Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation d'un sapeur-pompier volontaire avec les SDIS	8	8	0	0
	2016.039	Convention de partenariat avec le Conseil de Développement	8	8	0	0
	2016.040	Gratification des étudiants stagiaires	8	8	0	0
	2016.041	Budget supplémentaire	9	9	0	0
	2016.042	Remboursement des frais de carburants engagés par les agents du PETR	9	9	0	0
29 juin 2016	2016.043	BOIS Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt	9	9	0	0
	2016.044	Application de l'entretien professionnel aux agents contractuels du PETR	8	8	0	0
	2016.045	Mise en place de la protection sociale des agents	8	8	0	0
	2016.046	Mise en place des autorisations d'absences exceptionnelles	8	8	0	0
	2016.047	Mise en place d'une ligne de trésorerie	8	8	0	0
	2016.048	ENERGIE Ingénierie 2017-2018-2019 : Demande de subvention auprès de la Région PACA et de l'ADEME	11	11	0	0
	2016.049	Modification BOIS Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt	11	11	0	0
5 octobre 2017	2016.050	Modification de la demande Animation LEADER année 2016, demande de financement auprès de l'autorité de gestion régional et le Conseil Régional	11	11	0	0
	2016.051	Règlement intérieur du Conseil Syndical du PETR	9	9	0	0
	2016.052	Mise en place d'une ligne de trésorerie	9	9	0	0
	2016.053	Débat d'orientation budgétaire 2017 du PETR	9	9	0	0
	2016.054	Elu référent DIRN désignation d'un nouveau suppléant	9	9	0	0
	2016.055	Esprit saison : Demande de subvention 2017	9	9	0	0
	2016.056	PAYS 2017 : Animation territoriale et aide à sa mise en place demande de subvention 2017	9	9	0	0
14 décembre 2017	2016.057	ENERGIE : Plan d'actions projets TEPCV 2	9	9	0	0
	2016.058	Délégation de signature au Président du GAL	9	9	0	0
	2016.059	CRET : Désignation du PETR comme chef de file	9	9	0	0
	2016.060	Contrat de ruralité : désignation du PETR comme chef de file	9	9	0	0
	2016.061	Remboursement des frais engagés par un agent	9	9	0	0
	2016.062	Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel	9	9	0	0
	2016.063	Création d'emplois non permanents	9	9	0	0
	2016.064	GIRN : Convention entre le PRNQ, le PETR et le Cinémathèque des Images de Montagnes	9	9	0	0
	2016.065	GIRN : Partenariat du PETR et du PNRQ pour la candidature au Programme d'Action et de Prévention des Inondations	9	9	0	0
	2016.066	LEADER : Demande de subvention Animation 2017	9	9	0	0
	2016.067	POLITIQUES DE PAYS : Demande de subvention 2017 "pour une convergence des politiques en territoire de montagne"	9	9	0	0
	2016.068	ENERGIE : Modification de la demande de subvention 2016.048 Ingénierie 2017-2018-2019	9	9	0	0
	2016.069	BOIS: Modification du plan de financement de la délibération 2016-049 : Subvention stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt	9	9	0	0
2016.070	POLITIQUES DE PAYS : Validation du projet de territoire	9	9	0	0	

L'autorité territoriale

L'autorité territoriale donne les orientations stratégiques et d'action du PETR et de ses pôles, en ce sens la directrice se doit d'être en contact fréquent avec les élus du PETR

Le Président Pierre LEROY est garant du fonctionnement du PETR

Des rencontres ont lieu afin de :

Faire le point sur les missions du PETR et ses agents

Définir les ordres du jour des bureaux et conseils syndicaux

Se tenir informer des actions en cours et envisagés sur le territoire

Le 1^{er} vice-président Cyrille DRUJON D ASTROS est en charge du budget & finances

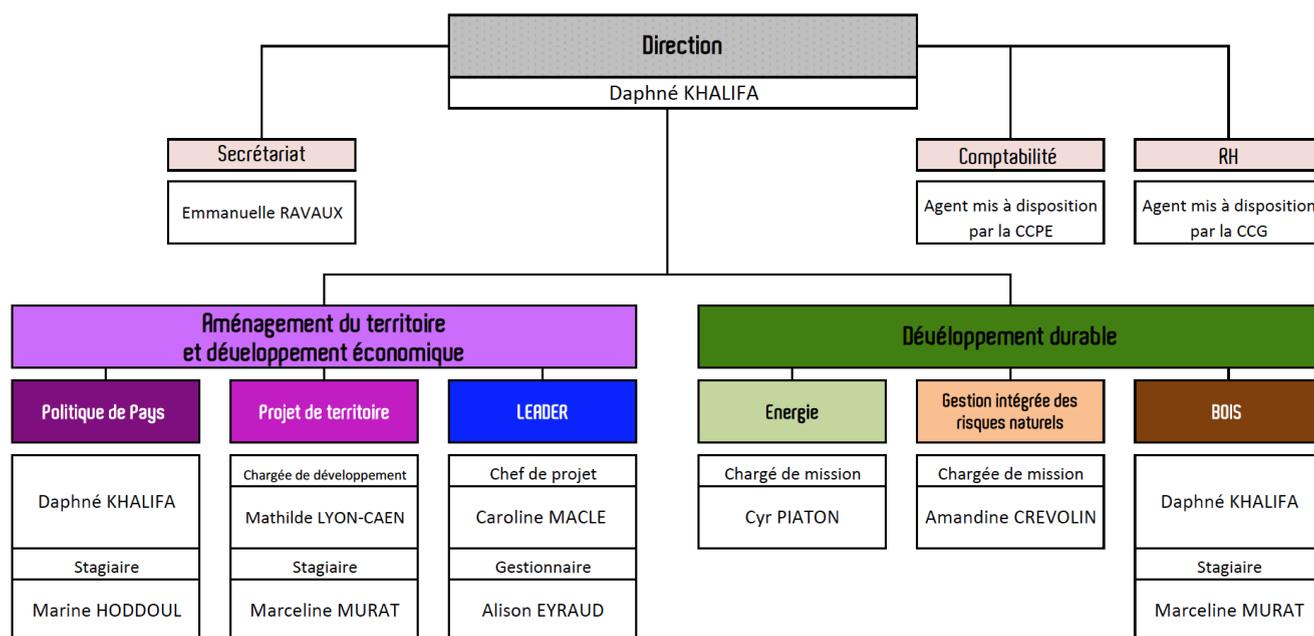
Le 2^{ème} vice-président Max BREMOND est en charge des Politiques de Pays, transfert, compétences et mutualisation

Le 3^{ème} vice-président Christian LAURENS est en charge du développement durable et plus particulièrement du pôle Bois et de la Charte Forestière

En 2016 la directrice a eu de nombreux entretiens et rdv avec le Président et les Vices Présidents



La gestion du personnel



La directrice gère le personnel et les ressources humaines du PETR

La communauté de communes du Guillestrois apporte, par le biais de sa directrice des ressources humaines des conseils au PETR.

Afin d'être le plus efficace et d'apporter aux agents le maximum de réponse et de confort dans leur travail, des notes de service et des protocoles de travail ont été mis en place sur différents points durant l'année :

- Achat interne
- Mission
- Planning
- Droits et devoirs
- Transport domicile travail
- Note de frais
- Autorisation d'absences exceptionnelles
- Formation
- Assurances véhicules de service
- Congés

La directrice coordonne le lien entre le centre de gestion et la comptabilité, c'est elle qui est en charge des fiches navettes attestant des présences mensuelles des agents.

Elle vérifie les fiches de paie et les transmet à la comptable.

La directrice valide les congés et demande de récupération des agents préalablement contrôlés par la secrétaire.

En prévision d'un déplacement chaque agent doit avoir un ordre de mission. Les ordres de mission sont validés par la direction et le Président. La secrétaire s'assure du suivi des ordres de mission.

La secrétaire suit les absences, déclarations des arrêts et fait le lien entre le centre de gestion pour les assurances statutaires et la caisse d'assurance maladie

En 2016 il y a eu 8 jours d'arrêt maladie ordinaire et 18 jours d'arrêt pour maternité
Cela représente 3 agents

Les bureaux des chargés de mission étant sur différents endroits du territoire une Dropbox a été mise en place.

Cette Dropbox donne la possibilité à la secrétaire et à la directrice de suivre les agents sur le côté administratif et RH mais aussi sur le déroulé de leurs actions.

Un travail a été entrepris sur le règlement intérieur sur la base de celui de la Communauté de communes du Guillestrois.

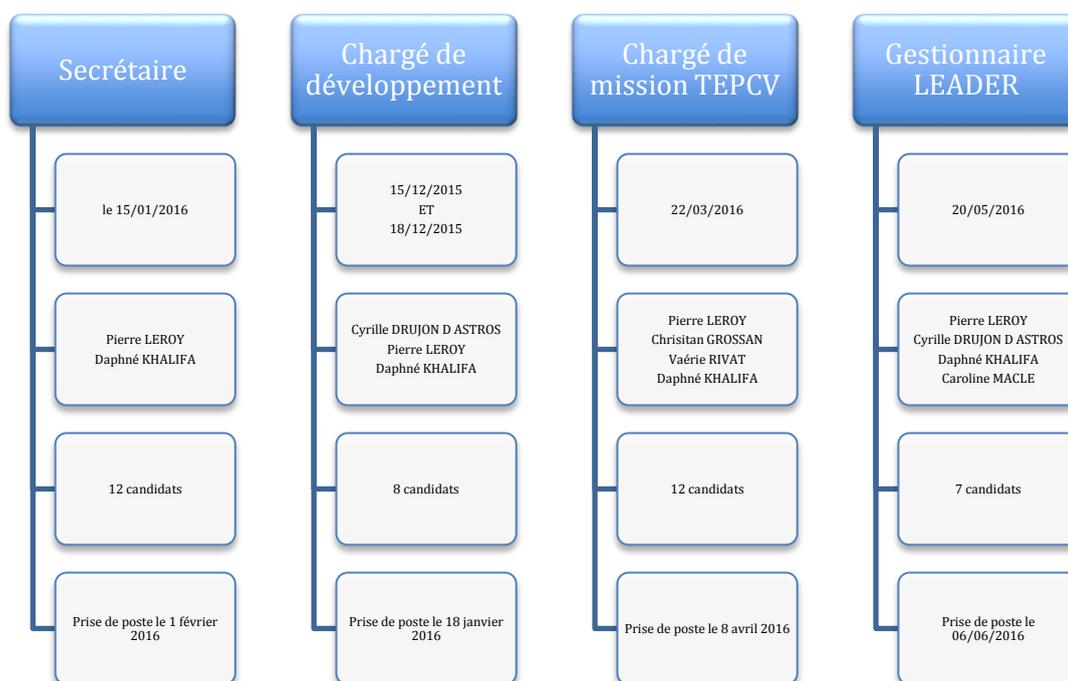
Recrutement

La directrice gère les offres d'emploi proposées par le PETR

- Prépare les offres et fiches de poste et les soumet au Président et élu référent
- Prépare avec le Président et l'élu référent la sélection des candidats
- Prépare et assiste aux entretiens de recrutement

En 2016 il y a eu 4 postes à pourvoir au sein du PETR

- Secrétariat
- Chargé de mission développement
- Chargé de mission TEPCV
- Gestionnaire LEADER



La directrice rédige les contrats de travail et met en place les agents

La directrice gère de plus les problèmes pouvant être rencontrés.

En 2016 :

- un agent n'a pas souhaité reprendre le contrat proposé pour la nouvelle année
- Un agent a souhaité rompre son contrat pendant la période d'essai
- 3 personnes, alors qu'elles avaient été sélectionnées sur un poste, l'ont refusé. (Distance trop éloignée de leur lieu résidence, impossible de se rendre disponible au plus tôt, autre proposition reçue)

La coordination de l'équipe

Le management et la coordination des missions du PETR est un travail important qui est fait par la directrice.

Les réunions d'équipe

Des réunions d'équipe sont mises en place et permettent à chacun de prendre connaissance des actualités du PETR mais aussi d'échanger sur leur pôle.

Les réunions commencent toujours par un point fait par la directrice sur ce qui a été vu et délibéré lors des instances du PETR mais aussi sur des informations générales du territoire.

La parole est ensuite donnée aux agents qui peuvent exprimer leurs demandes ou poser des questions d'ordre général.

Puis l'ordre du jour est suivi.

Ces réunions d'équipe durent environ 3 heures, et il est demandé aux agents d'être présents

Elles ont lieu généralement à Guillestre et à Briançon en alternance.

7 réunions ont eu lieu en 2016, dont 1 en présence du Président le 29 novembre 2016

Les comptes rendus sont rédigés par la secrétaire.

Date : 7 janvier 2016

Ordre du jour :

- Mise en place du PETR
- Retour sur le premier conseil syndical

Date : 4 février 2016

Ordre du jour :

- Présentation des nouvelles arrivées
- Organisation PETR

Date : 14 mars 2016

Ordre du jour :

- Point Ressources Humaines : Formation, congés, récupérations, planning 2016, les salaires, documents type OM, récup...
- Point Pôle
- Site internet

Date : 21 avril 2016

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du personnel
- Point sur les procédures d'achat
- Actualité des pôles
- Questions diverses

Date : 14 juin 2016

Ordre du jour :

- Conférence des maires
- Déplacements
- Communication

Date : 2 septembre 2016

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Retour conférence des maires
- Proposition et échanges sur les grands axes du projet
- Projets et missions du PETR à relier au projet de territoire
- Communication et évaluation

Date : 29 novembre 2016

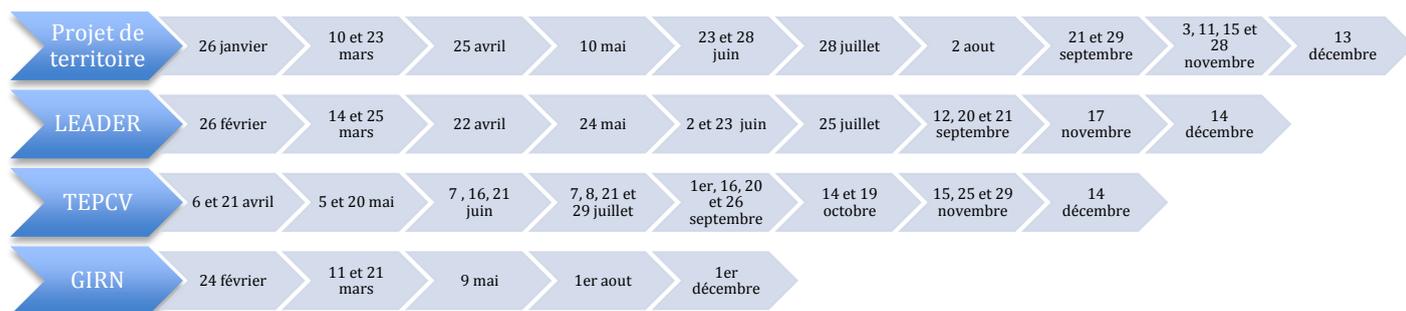
Ordre du jour :

- Seconde Conférence des Maires
- Bilan année 2016
- Perspectives 2017

Les réunions de pôle

La directrice prévoit de plus des moments de concertation avec chacun des pôles afin de connaître leur état d'avancement et de leur apporter son aide si besoin.

Ces moments de travail sont propices aux échanges entre les agents et la direction sur des problématiques en lien direct avec leur pôle.



Entretien d'évaluation

La directrice a mis en place pour la première fois des entretiens d'évaluation avec les agents. Ces entretiens ont eu lieu en octobre 2016.

Une fiche d'entretien a été préparé et envoyé aux agents afin que ce moment soit un dialogue constructif, et qu'ils puissent ainsi le préparer.

Le déroulement de l'entretien se fait au fil des rubriques contenues dans la fiche d'entretien, qui est composée de deux parties.

1ère partie : bilan de l'année écoulée ;

Appréciation des résultats professionnels compte tenu des objectifs fixés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service ; Bilan des formations ; Appréciation des compétences techniques et professionnelles et des acquis de l'expérience professionnelle ; Appréciation de la manière de servir et des qualités relationnelles ; Appréciation des capacités d'encadrement ou d'expertise ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau de technicité ou de responsabilité supérieur.

2ème partie : perspectives et orientations pour l'année à venir ;

Détermination des objectifs pour l'année à venir et perspectives d'amélioration des résultats professionnels ; Détermination des besoins en formation pour l'année à venir ; Amélioration de la collaboration et de l'environnement professionnel.

Ces entretiens ont duré environ 3 heures par agent

Les formations

Afin que les agents puissent évoluer et se former tout au long de leur carrière il leur est demandé de se former durant l'année.

En concertation avec la directrice des formations sont choisis

Secrétaire :

Formation « Les écrits professionnels : le procès-verbal et le compte rendu de réunion » à Tallard, Hautes-Alpes les 5, 6, 26 et 27 septembre.

Formation « Planification de ses activités pour mieux gérer son temps » à Embrun, Hautes-Alpes les 3, 4 et 5 octobre.

Formation fonds européens POIA le 25 octobre 2016

Gestionnaire LEADER

Formation analyse économique 5 jours (le 7 juin à Gap, le 21 juin à La Roche de Rame, le 30 juin à Forcalquier, le 28 septembre à Gap et le 8 décembre à Sisteron)

Chargé de développement

Séminaire 14 et 15 avril Mountain Planet numérique Grenoble

Chef de projet LEADER

Formation « Stratégie foncière en appui aux politiques d'aménagement » à Lyon du 22 au 24 novembre.

Formation analyse économique 4 jours (le 7 juin à Gap, le 21 juin à La Roche de Rame, le 28 septembre à Gap et 8 décembre à Sisteron.

Chargé de mission GIRN

Formation fonds européens POIA le 25 octobre 2016

Formation SDIS 22 juin *

* Par suite d'une délibération n°2016.038 prise le 4 mai 2016 le PETR conventionne avec le SDIS des Hautes-Alpes pour mettre à disposition comme sapeur-pompier volontaire Madame Amandine CREVOLIN. Chargée de mission GIRN

Stagiaires

Le PETR a une dynamique de formation et accueille des stagiaires.

La directrice rédige et propose avec le Président et l' élu référent les offres de stages aux écoles et universités. Le suivi administratif des stagiaires est fait par la secrétaire.

Les stagiaires ont les mêmes organisations de travail que les agents du PETR.

En 2016 le PETR a accueilli 3 stagiaires :

- Un étudiante en master 2 Formation Métiers de la Montagne au Pôle Universitaire de Gap.

Intitulé du stage : Projet de Territoire et le suivi des programmes du 1^{er} février au 29 juillet 2016. Elle a notamment travaillé sur la filière bois et sur le suivi de la réponse à l'appel à projet FEADER 16.7.2 Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt, afin que le PETR puisse travailler à nouveau sur la thématique Bois.

- Une étudiante en Master 1 Métiers de la Montagne au Pôle Universitaire de Gap.
En stage du 15 février au 5 juin 2016, elle a travaillé principalement sur la dynamique des circuits courts, ce travail complet et finalise le travail entrepris par le Pays dans le cadre du projet de coopération porté en 2013/2014 qui se nommait « valoriser et développer les initiatives de circuits courts »
- Une étudiante en BTS DATR (Développement, animation des territoires ruraux) au Lycée Agricole Louis Giraud de Carpentras.

En stage du 23 mars au 8 avril, du 6 juin au 8 juillet et du 5 septembre au 30 septembre, elle a travaillé principalement sur l'organisation territoriale « qu'est-ce qu'un PETR ? »

Les déplacements

L'activité même des chargés de mission du PETR les amène à beaucoup se déplacer :

Rencontre de porteurs de projet, réunion inter région pour suivre les programmes, réunion en France pour des séminaires.

Dans un souci de bonne gestion, il est demandé aux agents du PETR de se coordonner au mieux pour leur utilisation afin de limiter l'utilisation des véhicules personnels.

2 véhicules de service sont disponibles mais les agents peuvent sur demande et avec autorisation utiliser leur propre véhicule.

En 2016, ce sont 23 882 kilomètres qui ont été effectués

Soit 9 639 km par la Clio

10 923 km par la Skoda

3 320 km par les véhicules des agents

En 2016, le budget réalisé du PETR est de 373 214,56 euros de fonctionnement et 9 401,69 euros d'investissement.

Soit une différence de 77 721,46 euros et 4 698,40 sur l'investissement par rapport au prévisionnel.

Une différence importante est au niveau des charges de personnels car certains postes prévus en janvier n'ont débuté qu'en avril.

Ce budget est réparti sur les 5 missions du PETR et pour au 31 décembre 2016 soit 6,8 ETP et 3 stagiaires ainsi que des indemnités pour les élus Président et Vice-président.

Une ligne de trésorerie de 60 000 euros a été mise en place

La directrice gère le budget du PETR

Réceptionne les factures transmises par la secrétaire les vérifie et les envoie pour paiement à la comptable

Reçois les bordereaux les imprime et va les faire signer au Président

Les bordereaux sont ensuite déposés par la secrétaire à la trésorerie de Guillestre

Le temps entre la réception de la facture et son paiement est d'environ 15 jours

En 2016 il y a eu 126 documents de paiements (factures, notes de frais ...)

124 bulletins de salaires

19 actes de charges de personnel

en tout 269 mandats ont été émis

En 2016, le PETR a des contrats en cours :

- Orange business pour 4 lignes avec une moyenne annuelle de 140 euros par mois
- DIAC location pour un véhicule comprenant l'entretien et l'assurance pour 439,92 euros par mois fin du contrat le 21/02/2019
- LOCAM location d'un photocopieur d'un montant trimestriel de 749,31 euros fin du contrat le 30/03/2018
- SRCI pour un certificat de dématérialisation Certinomis d'un montant total pour les 2 ans de 516 euros.
- SOFAXIS assurance statutaire via le centre de gestion d'un montant annuel de 1 410,91 euros.
- MAIF assurance voiture et locaux d'un montant annuel de 1 192,45 euros
- PIMENT ROUGE gestion site et email pour un montant annuel de 714 euros

Les frais liés à l'achat de fourniture sont de 625,37 euros pour l'année 2016

Les frais déplacements tous pôles confondus et déplacement élu sont de 5 379,12 euros

Les frais de réception pour l'année 2016 sont de 591,60 euros

La gestion administrative

En 2016 beaucoup de mise à jour ont dû être faites sur les dossiers Région pour passer de l'association du Pays du Grand Briançonnais au PETR.

La Région a dû revoter tous les dossiers en cours de nouveaux arrêtés ont été mis en place ce qui a nécessité du suivi sur ces dossiers.

Les biens du Pays du Grand Briançonnais ont été transférés au PETR, la secrétaire s'est chargée de faire toutes les cessions de contrats et changement de dénomination auprès de la Région, Préfecture, Département et des prestataires permettant le fonctionnement du PETR (téléphone, location, administrations, Urssaf, assurances, véhicules, etc.).

Mise en place de la dématérialisation :

Un contrat de deux ans a été souscrit avec SRCI pour obtenir un certificat Certinomis pour que les documents soumis au contrôle de légalité soient traités de façon dématérialisée, ce système permet un traitement des données plus rapide. La secrétaire a été formée à l'utilisation du logiciel.

La gestion administrative du personnel prend aussi beaucoup de temps.

La secrétaire se charge du suivi des arrêts maladie et des ordres de mission et notes de frais des chargés de mission mais aussi des congés et des récupérations.

Elle a été formée par le centre de gestion pour utiliser l'interface SOFAXIS des déclarations de maladie et leur suivi.

Des outils de suivi des déplacements, heures supplémentaires, congés, et absences ont été mis en place par la secrétaire.

Ainsi que du courrier réception et envoi

En 2016 le PETR n'ayant pas pu ouvrir de compte à la poste il a fallu s'organiser pour poster le courrier.

Une Dropbox commune est mise en place afin que tous les agents puissent avoir accès aux informations générales.

Chaque agent a sa propre Dropbox qu'il partage avec la secrétaire et la directrice.

Le PETR dispose d'un site internet

www.paysgrandbrianconnais.fr

Et d'une page FACEBOOK

La gestion de ces outils est faite par la directrice

Chaque pôle intervenant sur sa page du site

Il est demandé aux agents d'envoyer à la presse les informations sur leur pôle et actions

Ces articles ou parutions sont relayés sur le site et la page Facebook

La directrice du PETR reçoit de nombreuses sollicitations Invitations, inaugurations ...

Par manque de temps, elle ne peut répondre à toutes, et délègue aux agents si cela est possible;

Les politiques de territoires

- **Le suivi des programmes Régionaux/Etatiques**

Le PETR a suivi pour l'année 2016 les schémas d'aménagement régionaux (SRADDT, SRCAE...), de la programmation européenne 2014-2020 ainsi que des projets actuellement en cours d'élaboration.

Des déplacements ont eu lieu sur Marseille notamment au siège de la Région.

Le CRET

Le CRET dont plusieurs réunions se sont tenues en vue du suivi du contrat et des projets en cours mais aussi au vu de la clause de revoyure.

Le comité technique s'est réuni plusieurs fois en présence des 4 EPCI, du Parc, du PETR et de la Région.

STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION
PETR Grand Briançonnais	KHALIFA	DAPHNE	Directrice
PNR Queyras	DITER	YOLANDE	Chargée de développement
Comcom Pays des Ecrins	PRIVAT	JULIE	Chargé de mission économie
Comcom Guillestrois	TUILLIERE	EMMANUELLE	Directrice Pôle Économie, Coopération et Aménagement du Territoire
Comcom du Queyras	MARCELLIN	STEPHANIE	DGS
Comcom du Briançonnais	CAILLOL	ALAIN	DGS par intérim
REGION	DESCAMPS	LIONEL	CHEF DE PROJET TERRITORIAL
	POMMIER	MARIANNE	
	CHAUVIN	VALERIE CECILE	

Comité technique

Lundi 25 Janvier 9H30/12H à la communauté de communes du Guillestrois - Salle du conseil

Lundi 4 avril 2016 14H à 17h à la communauté de communes du Guillestrois - Salle du conseil

Lundi 13 juin de 10h à 12heures Salle Paul Blein à la communauté de communes du Briançonnais

Jeudi 03 novembre 2016 à la communauté de communes du Guillestrois - Salle du Guil

Ordre du jour

Mise à jour et suivi des programmations du volet opérationnel du CRET

Clause de revoyure et les dossiers en émergence

Et un comité de pilotage a eu lieu

Le vendredi 22 juillet

À 10 heures en la salle des mariages de la mairie d'Embrun

En présence du Président du PETR, des Présidents des 4 EPCI, du Parc et du conseil de développement et des élus régionaux.

Le PETR a organisé une rencontre de territoire avec l'ARII

Le 26 avril 2016

Un premier entretien a eu lieu entre la directrice du PETR et la chef de projet de l'ARII

Puis dans un second temps une réunion a été organisée par le PETR

Ont été rencontrés :

STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION
PETR Grand Briançonnais	KHALIFA	DAPHNE	Directrice
PETR Grand Briançonnais	MACLE	CAROLINE	Chef de projet LEADER
PETR Grand Briançonnais	LYON-CAEN	MATHILDE	Chargée de développement
Comcom Guillestrois	MONDON	CAROLINE	Chargée de mission économie
PNR Queyras	DITER	YOLANDE	Chargée de l'évaluation et du développement
Comcom Pays des Ecrins	LAFONT	JULIEN	Chargé de mission économie
Altipolis	MEYER	LAURENT	Responsable du Pôle Innovation Economique
Comcom Guillestrois	TUILLIERE	EMMANUELLE	Directrice Pôle Économie, Coopération et Aménagement du Territoire
Comcom du Queyras	MARCELLIN	STEPHANIE	DGS
Comcom du Briançonnais	CAILLOL	ALAIN	DGS par intérim
Comcom Pays des Ecrins	DAVIN PONCELET	STEPHANIE	Directrice Pôle Economie et Services au Public

Le bilan de cette rencontre :

Positionnement / préoccupations des acteurs du territoire :

- Les acteurs expriment la volonté d'un accompagnement de proximité. Dans ce cadre, ils craignent que la régionalisation de la compétence économique (et l'avenir incertain des agences départementales) induisent un éloignement accru des territoires.
- Le territoire insiste sur la dimension stratégique des relations avec l'Italie, les relations économiques sont fortes avec le Briançonnais (accueil d'entreprises italiennes sur Altipolis).
- Le territoire dispose d'une ingénierie économique entre les EPCI, les deux pépinières ALTIPOLIS et LUCEO, l'ADDET sur l'attractivité et la prospection à l'international. Sans abriter forcément de « pépites », s'y développent de nombreuses PME innovantes.
- La connexion du territoire au THD est un enjeu majeur pour le Briançonnais.
- Les acteurs soulignent la déconnexion entre les instruments d'ingénierie financière et d'accompagnement des entreprises portés par la Région avec les besoins des entreprises, même innovantes, du territoire (besoin de financement souvent < 50K€ qui ne trouve pas d'interlocuteur).
- Le territoire s'est engagé dans de nombreuses démarches et appels à projets (lauréat TEPCV, Territoire 0 déchet, CRET, LEADER, etc.).

- ZA de PONT LA LAME, en création autour de la filière bois, avec un partenariat avec l'ARPE (volet paysager, exemplarité environnementale). ZA à réhabiliter à la Roche de Rame. Sites pollués. La filière bois, tant bois-énergie que bois-construction (Mélèze), est travaillée à l'échelle du Pays (volet bois du PTCE Ecoconstruction porté par le Comité d'expansion 05).
- En matière de santé / bien-vivre, historiquement un marché du curatif (air pur et thermalisme) qui s'étiole au profit du balnéo-touristique.
- En matière de gestion de risques, le territoire est un bon terrain d'expérimentation mais ne le conçoit pas comme une opportunité (surcoûts). Toutefois, le Pays Grand Briançonnais est un territoire-pilote sur la gestion intégrée des risques naturels (une chargée de mission dédiée, dimension prévention et culture du risque et non investissements et ouvrages de protection).
- Le territoire a également du potentiel en termes énergétiques (microcentrales hydrauliques sous maîtrise d'ouvrage communale, SCIC photovoltaïques (SEM SEVE et projet de création d'une SCIC « Ener'Guil » dans le Queyras). Altipolis a été approchée par un promoteur privé souhaitant réaliser un « chalet-pilote » innovant. Le développement de la mobilité électrique, notamment vélo, en liens avec le tourisme fait l'objet d'un questionnement.
- Smart Mountain : Le territoire est intéressé pour participer de la dynamique Smart Mountain :
 - Dans la préfiguration de l'OIR, la définition de sa feuille de route et ses modalités de concrétisation
 - En termes de projets, plusieurs stations comme Montgenèvre, Risoul, Serre-Chevalier pourraient être intéressées. La Communauté de communes du Briançonnais serait intéressée pour travailler sur la rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs (copropriétés) en station.

Perspectives :

- ➔ Volonté du territoire d'être intégré à la Smart Mountain (suite à préciser dans les travaux et rencontres à venir)
- ➔ Articulation avec l'ARII et renforcement des liens souhaités par Altipolis –

Graphique espace valléen

Différentes réunions et comités de pilotage ont eu lieu durant l'année 2016 sur les 3 espaces valléens du territoire

Communauté de communes du Briançonnais : 18 mars

Communauté de communes du Pays des Ecrins : 19 octobre

Communauté de communes du Guillestrois / Queyras : 7 décembre

Ces comités de pilotages ont permis aux territoires de se caler sur les demandes de la région
Ils ont pu prioriser les projets aux vues de leur plan d'action

Une réunion de concertation inter espaces valléens a eu lieu

04 mars 2016 à la Communauté de communes du Pays des Ecrins en présence des territoires et de la Région.

STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION
PETR Grand Briançonnais	KHALIFA	DAPHNE	Directrice
PETR Grand Briançonnais	MACLE	CAROLINE	Chef de projet LEADER
PETR Grand Briançonnais	LYON-CAEN	MATHILDE	Chargée de développement
Comcom Guillestrois	DUPONT	BENJAMIN	Chargée de mission
PNR Queyras	DITER	YOLANDE	Chargée de l'évaluation et du développement
Comcom Pays des Ecrins	PRIVAT	JULIE	Chargé de mission économie
Région PACA	MAURIN	CHRISTIANE	

Les projets transversaux tel que l'itinérance vélo et le tourisme scientifiques ont été évoqués

La mise en œuvre des actions:

Le PETR assure le suivi et l'évaluation des conventions/contrats et de la portée des actions inscrites dans ces documents : participation aux comités techniques, comités de pilotage et de suivi des projets en cours et poursuivis.

Un travail plus particulier a été mené en coordination avec les 4 communautés de communes. Des réunions de travail et d'échange sont mises en place avec les 4 DGS et la direction du PETR afin de faire un point sur les actions/projets et informations diverses venant des territoires. Cela sera aussi le cas avec la directrice du PNR Queyras.

Le PETR coordonne les projets et les actions envisagés sur le territoire au niveau des quatre objectifs prioritaires et stratégiques retenus dans le cadre de l'élaboration de sa programmation annuelle financière par l'intermédiaire du CRET.

La préparation de ces programmations se fait en articulation et avec l'appui des Communautés de Communes : élaboration, négociation et mise en place opérationnelle.

Le rôle du PETR consiste à accompagner les techniciens des communautés de communes afin qu'ils puissent aider les collectivités et les autres acteurs locaux dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalables sur projets ;
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques

Les services du PETR sont en mesure d'apporter un soutien de deux manières :

1. Soutien technique :

Cet aspect ne fait pas partie des prérogatives propres du Pays mais une assistance peut être apportée pour accompagner les communes dans leur démarches afin d'identifier si leur projet peut être éligible et définir une ligne de financement potentielle.

Pour cela dans chaque communauté de communes un agent relai est en place :

Pour la Communauté de communes du Briançonnais, Madame Sonia AUDO

Pour la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras, Madame Stéphanie MARCELLIN

Pour la Communauté de communes du Guillestrois, Madame Emmanuelle TUILLIERE

Pour la Communauté de communes du Pays des Ecrins, Madame Julie PRIVAT

2. Soutien formel :

Dans certains cas de figure, les projets qui sont financés dans le cadre de certains fonds devront être marqués par un soutien formel qui prend la forme d'une lettre d'opportunité du Président du PETR.

Ces missions favorisent ainsi la mise en cohérence des politiques d'intervention sur le Pays, et créent une véritable synergie de tous les acteurs concernés : **articulation entre les fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux à destination des initiatives individuelles ou collectives et coordination des programmes territoriaux.**

En 2016, le PETR a de plus porté d'autres actions et projets :

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux

Le Pays du Grand Briançonnais a engagé depuis 2007 une réflexion sur les projets et les perspectives de développement du territoire pour les années à venir. En s'appuyant sur l'avis du Conseil de développement, le PETR :

- a validé ses **orientations stratégiques 2015-2017** dans le cadre de son Contrat Régional d'Équilibre des Territoires avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- est rentré dans une phase opérationnelle dans le cadre de sa programmation LEADER **2014 2020** « territoire choisi, terres d'initiatives »;
- est intégré aux **TAGIRN** territoire alpin de la gestion intégrée des risques naturels ;
- a une démarche de **charte forestière de territoire** ;
- est **TEPCV** territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Cette année 2016 a vu le pays devenir concrètement PETR pôle d'équilibre des territoires ruraux

Pour 2016, le PETR a coordonné les projets et les actions envisagés sur le territoire au niveau des trois objectifs prioritaires et stratégiques retenus dans le cadre de **l'élaboration de sa programmation annuelle financière** dont l'objectif est d'identifier les crédits inter-fonds ou autres sur les opérations et de récapituler les interventions publiques sur le territoire, dès lors qu'elles participent à la réalisation des objectifs prioritaires du Pays. La préparation de ces programmations s'est faite en articulation avec les Communautés de Communes : élaboration, négociation et mise en place opérationnelle à travers les réunions CRET, dont le PETR assure le suivi et l'évaluation du contrat et de la portée des actions inscrites dans ce document : participation aux comités techniques, comités de pilotage et de suivi des projets en cours et poursuivis.

La mise en œuvre du Plan de développement du programme LEADER est assurée par l'équipe technique du Pays, structure porteuse du Groupe d'Action Locale, mais aussi la mise en œuvre du programme TEPCV et TAGIRN sont des missions qui lui incombent : ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière.

En 2016 et afin de redynamiser la filière bois, c'est la directrice qui a travaillé à remettre la mission bois en place, différentes réunions ont eu lieu :

- ✓ Réunion des animateurs de CFT organisée à Aix en Provence par la Région et l'Europe le 17 mars 2016
- ✓ Plusieurs commissions bois et réunions de travail ont eu lieu
- ✓ Séminaire organisé par les Cofor à Embrun le 22 avril
- ✓ Lien avec la préfecture des Hautes-Alpes

Ces missions favorisent ainsi la mise en cohérence des politiques d'intervention sur le Pays afin de favoriser une véritable synergie de tous les acteurs concernés : **articulation entre les fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux à destination des initiatives individuelles ou collectives et coordination des programmes territoriaux.**

Programmation 2016

- ✓ Le suivi du LEADER
- ✓ Le suivi des candidatures des appels à projet en cours (Forêt, GIRN...)
- ✓ Le suivi des contrats de Pays et de toutes contractualisations (CRET, TEPCV...)

Quelques rencontres et rendez-vous auxquels la directrice a participé ou qu'elle a initié

Région

05 avril 2016
sur le territoire visite Lucéo
Maison de la Géologie
Point de la GIRN

03 novembre 2016
RDV avec la nouvelle technicienne Point sur les
dossiers

03 juin 2016 Point CRET suivi en région avec le
technicien

09 décembre
Les Orres smart mountain

Etat

28 juillet 2016
En Préfecture
Point S PIFFARETTI
Projets du territoire

Contrat de ruralité Mme La Sous Préfète
01 /09 - 22/09 -18/10 -7/11 - 29/11

Audience Préfet
09 novembre 2016
avec les élus du territoire
Présentation et avenir du PETR

Département

ADDET
28 juillet 2016

CAUE
31 mai 2016

EPCI

04 Octobre 2016
CCB SCOT

13 et 14 octobre
Forum des saisonniers

02 juin 2016
Rencontre Esprit Saison

PAYS

24 MARS 2016
Rencontre des directeurs et président de pays
de PACA
Château Arnoult

Diverses réunions de travail ANPP

02 décembre
Loi montagne 2

Les rencontres avec les acteurs du territoire

Conseil de développement

- 27/01
- 15/02 22/02 26/02
- 07/03 15/03 16/03 22/03
- 19/04
- 01/06 07/06
- 08/08
- 06/09

Porteurs de projet

- Coodysée : restitution bilan projets à Chorges: 29 avril 2016
- Eco quartier Briançon 17 mai 2016
- ALPE 25 mai 2016
- Club des entrepreneurs 29 juin 2016
- Café asso 15 juin 2016
- Fête de bois Monetier 06 aout 2016
- EBSB 04 novembre
- Eco quartier Briançon
- Roux interval 14 novembre

Le projet de territoire

Par arrêté préfectoral, le Pays du Grand Briançonnais est au 1 janvier 2016 PETR, pôle d'équilibre territorial et rural, il doit dans sa première année écrire son projet de territoire.

Ce travail a été mené par une chargée de développement en lien avec la directrice du Pays, les EPCI, le PNR Queyras et le conseil de développement.

Cela a été le moyen de s'interroger sur l'importance de relancer le projet de territoire à cette échelle en ces temps de contraintes budgétaires et de réforme du paysage institutionnel : comment améliorer les manières de construire le projet et de travailler ensemble ?

Mais aussi comment répondre aux besoins du territoire sur les thématiques fortes et prégnantes telles que par exemple la structuration de la filière bois.

Toute cette approche s'est faite sous l'angle du développement : gouvernance, intégration des politiques de développement et d'aménagement, mobilisation de la société civile, projet de territoire, coopérations avec les communautés de communes et d'autres partenaires.

Le chargé de développement a mené un diagnostic pour savoir comment répondre aux besoins du territoire sur les thématiques fortes et prégnantes en s'appuyant sur l'existant : les études, la mise en œuvre de projets et les bilans des actions engagées.

Avec l'aide d'une stagiaire, un diagnostic de l'ingénierie existante sur le territoire a été fait.

La conférence des maires a été mise en place, véritable outil de pilotage du PETR, elle s'est réunie 2 fois en juin et décembre 2016 et a validé le projet de territoire.

Le Projet de Territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 -
Préserver et utiliser nos
ressources naturelles dans un
objectif de développement
durable

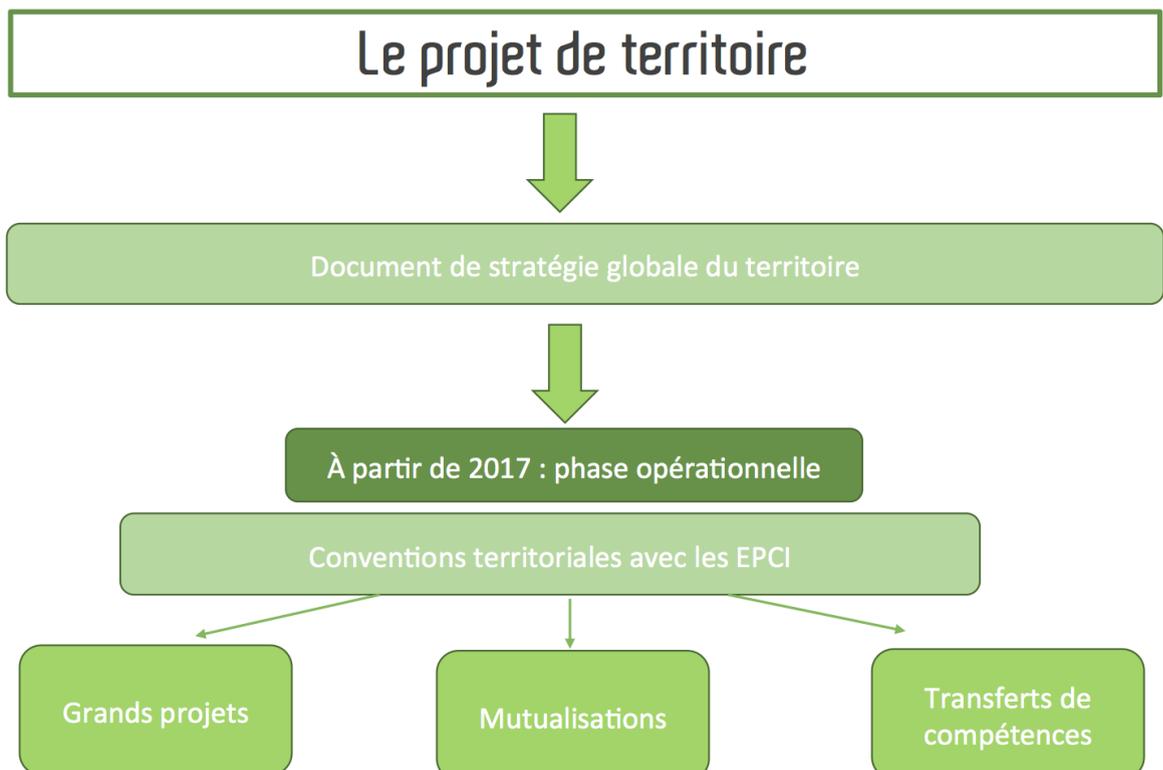
- *Mesure 1 : Mise en valeur et développement de la filière bois*
- *Mesure 2 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire*
- *Mesure 3 : Gérer les risques naturels et les aléas du territoire*
- *Mesure 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne*

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 -
Cadre et qualité de vie en
montagne : offrir une qualité de
vie en permettant de s'épanouir
et se soigner

- *Mesure 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être*
- *Mesure 2 : Permettre la mobilité douce*
- *Mesure 3 : Améliorer l'habitat en zone de montagne*
- *Mesure 4 : Bien vivre la saisonnalité*

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 -
Aménager et développer le
territoire de manière à permettre
l'innovation numérique et la
croissance économique

- *Mesure 1 : Soutenir et développer l'économie touristique*
- *Mesure 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire*
- *Mesure 3 : Faciliter l'accès et les usages au numérique*



Pilotage et animation du programme LEADER.



L'année 2016 a permis de mettre en place le programme LEADER à travers :

- La constitution d'une équipe technique : une chef de projet Caroline qui animait déjà le précédent programme et une gestionnaire Alison qui nous a rejoints en juin.

- La signature de la convention entre l'autorité de gestion de la Région, le service de paiement régional et le PETR permettant la mise en œuvre de LEADER jusqu'en 2023.

- L'intégration à notre fonctionnement de nouvelles réglementations et directives à respecter qui ont fait évoluer de manière conséquente l'organisation initialement prévue fin 2015.

Ce nouveau programme LEADER va être encore plus marqué par un suivi rigoureux des financements accordés, dès la sélection des projets jusqu'à la valorisation des actions menées pour s'assurer qu'elles servent au territoire. Aucun projet n'a été soutenu en 2016, il n'y a donc pas de résultats chiffrés.

Les appels à projets vont être lancés pour cette fin d'année et concerneront le maintien des actifs (population en âge de travailler) sur le territoire via l'augmentation de l'offre de logements, la réduction du coût des factures énergétiques, la mobilité domicile travail, la création de nouveaux services, outils, accompagnements pour le soutien à l'entrepreneuriat et au consommateur local.

Beaucoup de choses se sont mises en place cette année, dans un temps plus long que prévu mais pas perdu puisque pour pouvoir faire bénéficier plus de 2 millions d'euros au territoire il faut s'y préparer et pouvoir en effet garantir la bonne finalité de ces fonds.

La stratégie visée étant relativement large, ces derniers mois ont permis de rencontrer de nombreux acteurs pour commencer ou poursuivre des travaux sur les questions foncières, agricoles et alimentaires, circuits courts, saisonnalité, accompagnement des entreprises, travail sur la transmission reprise, la mobilité.

Concernant l'animation, environ vingt-cinq porteurs de projets ont été rencontrés et la chef de projet a participé à une trentaine de réunions des partenaires ainsi qu'une vingtaine de réunion en Région. Cela pour travailler principalement avec d'autres territoires LEADER de PACA afin d'élaborer des outils de suivi, de communication et d'évaluation communs et sur des thématiques avec les Réseaux ruraux régionaux et nationaux.

Pour le démarrage et la gestion du programme, des fiches actions ont été précisées, des critères de sélection des projets ont été définis et des appels à projets établis ; l'équipe technique est également formée à l'analyse économique et financière des projets.

Une des caractéristiques du programme LEADER est la proximité des techniciens avec les porteurs de projets afin de les accompagner le plus efficacement possible pour définir leurs actions et trouver un financement.

Le développement et la création d'outils de communication dont des flyers et des affiches pour toutes les Communes, Communautés de communes et partenaires ont été réalisés et sont disponibles pour présenter le programme.

Des outils de gestion et d'évaluation du programme ont également été mis en place : documents et outils pour monter un dossier LEADER et l'instruire ; outils pour suivre les dossiers et les résultats du programme.

Territoire choisi
terre d'initiatives
GAL Pays du Grand Briançonnais



FINANCEZ
vos projets



LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN
AU SERVICE DE VOS PROJETS

«Ancrer durablement les actifs qui ont fait
du territoire leur choix de vie»

- 1 Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles
- 2 Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise
- 3 Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire

quels projets ?

- 1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
- 2 Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- 3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- 4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences
- 5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- 6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- 7 Soutenir le «consommer local» et les circuits courts
- 8 Expérimenter le «tourisme de proximité endogène»
- 9 Coopérer avec d'autres territoires



Pour plus d'informations, rendez-vous :

www.paysgrandbrianconnaiss.fr

rubrique : LEADER



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Régional
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PETR
Briançonnais - Isère - Savoie - Alpes



Parc
naturel
régional
du Queyras

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCU



Il s'agit d'un poste mutualisé entre le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras avec le Parc Naturel Régional du Queyras, symbole fort du « faire ensemble ». La mission énergie fait suite à la sélection du « territoire » en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015, basé sur une démarche en trois temps : sobriété, efficacité, et énergies renouvelables.

Le PETR et le PNRQ portent ensemble le programme TEPCV, qui est un programme national s'inscrivant dans le cadre de la loi de transition énergétique. L'état via le fond de financement de la transition énergétique (TEPCV) permet de financer différentes actions en cours dans le cadre du plan d'action :

- L'animation et la coordination de la transition énergétique du territoire : chargé de mission TEPCV
- La communication sur les initiatives positives du territoire via le site internet (www.carnetsdemontagne.online) et sa version papier en 2017. Carnets de Montagne
- La formation des élus et techniciens du territoire à la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique. Cette action vient de se clôturer, avec la participation de 19 collectivités du territoire (dont les 4 Communautés de communes) ainsi qu'IT05. C'est un bilan positif puisqu'il en ressort le souhait de continuer cette dynamique de travail en commun, d'échange sur la problématique de la sobriété énergétique du territoire. Du matériel, dont des caméras thermiques, enregistreurs thermiques, wattmètres pourront être mis à la disposition des collectivités qui le souhaitent.
- La rénovation des bâtiments publics : la MJC de Briançon (travaux d'isolation), la Gendarmerie de Guillemois (avec un changement d'énergie du gaz au bois), la Maison du Canton à l'Argentière-la-Bessée, la Maison de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras à Aiguilles.
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur une remontée mécanique à Risoul.

La mission énergie c'est également de nombreuses réunions sur la transition énergétique (thématique de la mobilité, la réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables, etc...), du travail de coordination entre les différents acteurs (dont le département, le PETR, le PNRQ, les Communautés de communes, les communes, l'Espace Info Energie, le Conseil de Développement, le milieu associatif...).

L'organisation ou la participation à des événements : la Fête du Parc, la table ronde de la filière bois, le jour de la nuit 2016. Mais aussi un travail avec les parcs de la région PACA pour la rédaction d'un livret sur la pollution lumineuse « le côté obscur des parcs ».

Et surtout, l'année 2016 a permis l'élaboration du plan d'actions du second volet du TEPCV (2017-2019) avec la finalisation ces jours-ci, 25 actions sont prévues et sont en cours

Un comité de pilotage TEPCV a eu lieu le 24 juin à la Communauté de communes du Briançonnais
Ordre du jour :

- Bilan actions TEPCV1
- Préfiguration du TEPCV 2
- Questions

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Votre Territoire AGIT

TEPCU
UN PROGRAMME AU SERVICE
DES PROJETS DU TERRITOIRE

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT ET L'ESPACE PUBLIC

DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUTIONS LIÉES
AUX TRANSPORTS

PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES PAYSAGES ET PROMOUVOIR
L'URBANISME DURABLE

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, L'ÉCOCITOYENNETÉ
ET LA MOBILISATION LOCALE



Pour plus d'informations, rendez-vous :

www.paysgrandbrianconnais.fr

rubrique : ENERGIE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

PETR
Pays Grand Briançonnais
* Briançonnais - Isère - Subervies - Gap

**Parc naturel régional
du Queyras**

Gestion Intégrée des Risques Naturels



La mission GIRON est active depuis 2010, et financée depuis le début à 80% (Europe, Etat, Région) avec 20% d'autofinancement.

La mission GIRON c'est :

- Plus de 24 communes rencontrées (élus et/ou techniciens),
- Plus d'une centaine d'actions réalisées ;
- Un travail régulier avec l'ensemble des acteurs institutionnels (DDT, RTM, Département, SIDPC, SDIS, Gendarmerie, DREAL, CGET),
- Des partenariats avec de nombreux acteurs locaux (Office du tourisme, Cinémathèque des images de montagne, syndicat National des accompagnateurs en Montagne, Ecoles-collèges-lycée, Université, etc.) ;
- Des partenariats forts avec des acteurs locaux de la gestion des risques en local (Parc Naturel Régional du Queyras, Département, etc.) ;
- Un acteur clé de la GIRON à l'échelle du massif (POIA écrit en partie grâce à nos résultats, témoin majeur à 2 assises nationales des risques naturels majeur, etc.)
- Un acteur incontournable pour les acteurs de la gestion des risques naturels en local (les institutions demandent souvent notre expertise GIRON sur différentes problématiques, dernièrement la DDT pour la plaquette d'information préventive à destination de toutes les communes du département) ;

Les actions menées en 2016 :

- Renforcement des actions de communication sur les risques naturels et leur gestion : Newsletter + mise à jour site internet ; levée du pont levis à Saint Chaffrey ; scolaire (3 classes de 4ème, 2 classes de 2nd) ; stage de territoire sur les risques naturels en montagne (partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras) => 12 stagiaires, nombreux intervenants (RTM, Météo France, EDF, association de pêche, historien du risque, témoins de la crue de 57 à Ceillac, élus) ;
- Aides aux communes dans leur gestion des risques naturels et réalisation des actions issues des demandes des acteurs du territoire : tournée des communes avec 10 nouvelles communes rencontrées (actions envisagées sur l'information préventive, actions commémoration crues 1957, OGIE) ; système d'alerte Ceillac ; OGIE Aiguilles, formation OGIE Abriès, PHU Monêtier-les-Bains, réponses régulières aux questions ponctuelles des communes ;
- Participation aux différents réseaux des acteurs de la gestion des risques naturels (TAGIRN, Partenaires, etc.) : PREGIPAM, Rhythme, Assises nationales des risques naturels (témoin de l'atelier « face aux risques, vers un citoyen acteur »), plaquette d'information préventive DDT, journée techniciens TAGIRN à Briançon, Article CGET, PAPI du Guil, journée sur la gestion des risques naturels organisée par le syndicat intercommunal du Paillons ;
- Partenariats scientifiques : RCO, Permarisk ; CORESTART (CO-construire la Résilience des Territoires Alpains face aux Risques dits naturels, dans un contexte de changement climatique.)

La mission GIRON est largement reconnue à l'échelle du Département, du Massif et même au niveau national et européen.

1957 - 2017 60 ans des grandes crues du nord de Hautes-Alpes



Les crues de 1957 ont été dévastatrices pour de nombreuses communes alpines. Le nord du département n'a pas été épargné lui aussi, et certains territoires ont été particulièrement touchés. C'est tout le paysage Haut-Alpin qui a été modifié durant ce mois de juin 57.

Ces événements ont marqué durablement le territoire, aussi bien du point de vue physique, géomorphologique que culturel ou encore économique. C'est toute la culture et la mémoire du risque des populations locales qui ont été métamorphosées à la suite de ces 2 jours de crues, et des mois de reconstruction qui ont suivi.



Afin de garder en mémoire cette catastrophe, de mieux connaître les phénomènes, mais également de comprendre les risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, l'année 2017 sera sous le signe du souvenir et de l'information préventive. La mission GIRN, en partenariat avec le Parc National Régional du Queyras ainsi que de nombreux acteurs de la gestion des risques naturels, vont ainsi mettre en place sur toutes les communes volontaires de actions de communication innovantes et dédramatisant les risques naturels en montagne.



Vous souhaitez mettre en place des actions d'informations préventives en lien avec les crues de 1957 ?

Contactez dès à présent et sans hésiter la Mission GIRN !

RESTONS EN CONTACT

Contact : Bénédicte Chabou
a.chabou@pge.guyane.fr
www.missiongirn.com
07 80 91 66 80

Appui sur les acteurs locaux et les structures et associations existantes

Le PETR continue à créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concentration de moyens de même qu'en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés au niveau du territoire.

Relation Pays/PETR et les Communautés de communes

Le PETR s'est engagé à coordonner et rechercher l'efficacité pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires et stratégiques définis au niveau du Pays par le développement de leurs propres actions et de mobiliser les Communautés de communes dès lors que des porteurs de projet sur leurs territoires souhaitent développer des opérations relevant de leurs domaines de compétence ; plus généralement, les Communautés de communes sont associées pour toutes les actions conduites par le PETR. De même, le PETR peut mobiliser l'ingénierie des EPCI si besoin.

Relation PETR et le Parc naturel régional du Queyras

Ainsi que le prévoit la loi n° 2014 – 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) dans son chapitre VIII : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, article 79 : « ... Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territoriale et rural recouvre celui d'un Parc naturel régional, le projet de territoire doit être compatible avec la charte du Parc ... ». En ce sens, le volet stratégique « Impulser et accompagner la Transition écologique et énergétique » du Contrat Régional d'Equilibre Territorial du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, préfigurant cette démarche, s'inscrit d'ores et déjà dans cette dynamique.

Dans l'esprit de la loi MAPTAM, le PETR s'attache à rechercher des articulations, des complémentarités et une harmonisation des stratégies de développement avec le Parc Naturel Régional du Queyras, totalement inclus dans le périmètre du PETR.

Relation PETR et le GAL

Le Comité de programmation est composé pour plus de la moitié d'acteurs du privé pour les décisions de programmation et le pilotage du plan de développement. Il contribue également à être un lieu d'échanges et de réflexion stratégique, profitant ainsi de la présence des élus du PETR, des membres du Conseil de développement ainsi que des représentants du secteur privé.

Le Président du GAL est le représentant du PETR, structure porteuse du GAL.

Relation PETR et le Conseil de développement

Dans un souci d'appropriation citoyenne des questions sur le territoire, le conseil de développement est associé à toutes démarches, il est force de proposition, et à animer des réunions sur le projet de territoire. Voir en annexe

Relation Pays/PETR et le département

Un lien entre les techniciens PETR et département est privilégié et accentué. Notamment un travail avec

l'ADDET.

Une réunion a eu lieu avec le Président et le DGS du département pour faire le point sur le PETR et ses actions.

Relation Pays/PETR et la Région

Le Comité de pilotage du CRET est l'instance pour le suivi du contrat dans laquelle les élus du territoire et de la Région siègent et visent à créer des synergies et des partenariats privilégiés entre le PETR, les EPCI, le Parc et le conseil de développement, mais aussi sont garants du respect de la stratégie mise en place.

La Région est présente aux réunions du territoire sur les différentes thématiques que portent le PETR.

Relation Pays/PETR et l'Etat

Des réunions seront organisées afin de tisser des liens entre les structures et mettre en interaction les projets du territoire.

Un travail sur le contrat de ruralité a débuté en fin d'année.

Présence du Pays sur le territoire

Afin d'être au plus près des territoires, des élus locaux et des techniciens, les bureaux sont répartis sur les 4 communautés de communes constituant le périmètre du Pays/PETR

La Communauté de communes du Guillestrois, qui est le siège social du PETR, accueille

- Le pôle administratif
- Les politiques de Pays

La communauté de communes du Briançonnais accueille

- Le pôle Gestion Intégrée des Risques Naturels
- Le pôle Energie TEPCV

La communauté de communes du Pays des Ecrins accueille

- Le pôle LEADER

Des salles de réunion seront disponibles dans chaque communauté de communes pour que les salariés du PETR puissent y organiser des réunions, comités de pilotages ...

Cette mutualisation de moyens est aussi l'occasion pour le PETR d'être au plus près des territoires afin de mieux se faire connaître.

Articles parus dans le Dauphiné

- Lancement du programme LEADER 26/12/2016
- Stage Risques naturels 02/10/2016
- Bilan du stage Risques naturels 21/10/2016
- Conférence des maires 27/06/2016

Articles parus dans Alpes & Midi

- Conférence des maires 14/07/2016

Reportage télé

D'ici TV reportage décembre 2017

Magazine risques sur la journée à Savines-le-Lac

